

## **Rapport trimestriel RI : Ressources des bénéficiaires et dynamique du système (février 2019)**

1. Vue générale (octobre 2018)
2. Couverture des besoins (octobre 2018)
3. Activité lucrative (octobre 2018)
4. Evolutions 2012 - 2018

Annexes :

1. Fiche RI (octobre 2018)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (octobre 2018)

Mise à jour : Olivier Giroud (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.50.21  
Courriel : [olivier.giroud@vd.ch](mailto:olivier.giroud@vd.ch)

Contact : Anouk Friedmann Wanshe (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.52.86  
Courriel : [anouk.friedmann@vd.ch](mailto:anouk.friedmann@vd.ch)

---

**Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport**

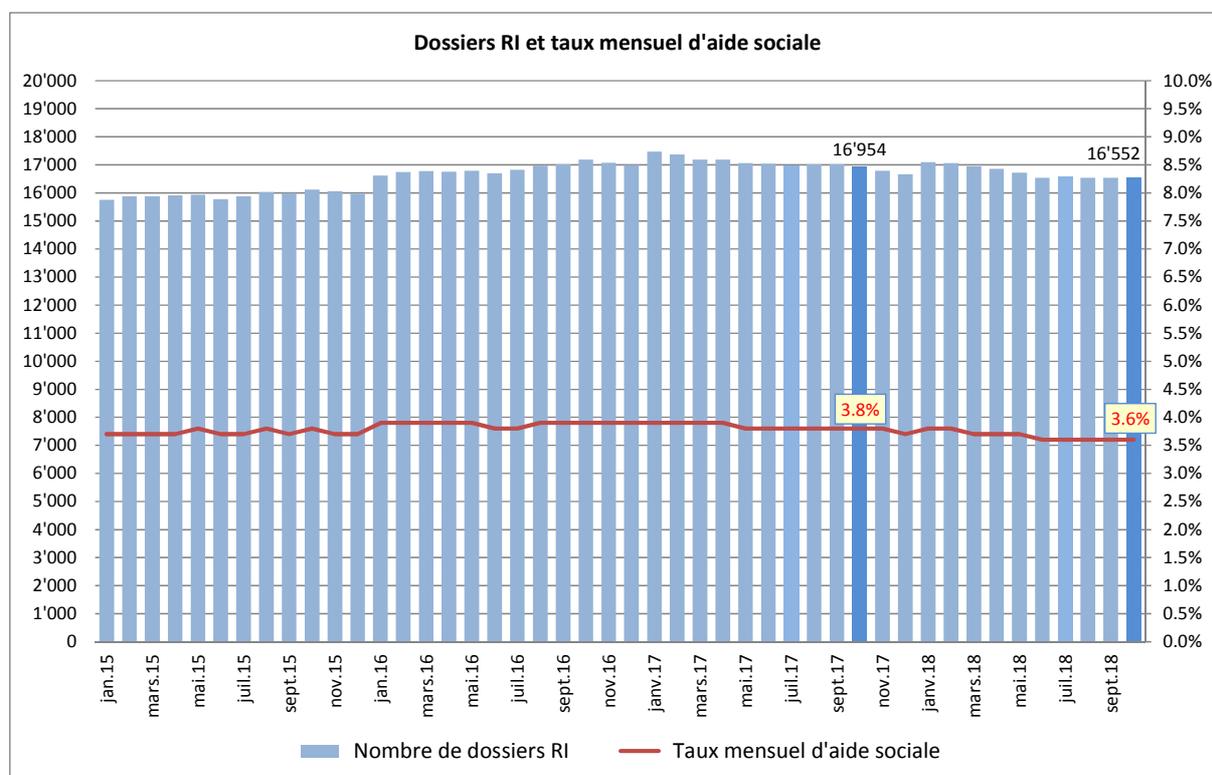
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ». A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

**1) Vue générale (octobre 2018)**

Baisse du nombre de dossiers et baisse du taux d'aide sociale

En octobre 2018, 16'552 dossiers RI sont actifs, soit 2,4% de moins qu'en octobre 2017, ce qui correspond à une diminution de quelque 400 dossiers. Dès juin 2018, le taux mensuel d'aide sociale<sup>1</sup>, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, baisse à 3,6% ; un tel taux n'avait plus été atteint depuis janvier 2015. Le taux d'aide sociale de juillet 2018 est ainsi inférieur de 0,2 point de pourcentage à celui de juillet 2017 (3,8%) [Gr.1].

Gr.1



Au cours du dernier semestre (mai 2018 à octobre 2018), la variation annuelle est constamment négative ; en moyenne sur ce semestre, la variation annuelle est en baisse de 2,5%, alors que l'année précédente elle était en hausse de 0,6% [T.1]. La baisse du nombre de dossiers concerne les dossiers gérés par les CSR et les autorités d'application autres que le CSIR (-2,7%). Le CSIR, lui, connaît une stabilisation de ses effectifs sur les neuf derniers mois (entre 1'070 et 1'130 dossiers par mois). Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel du CSIR) sont financées par la Confédération.

<sup>1</sup> Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

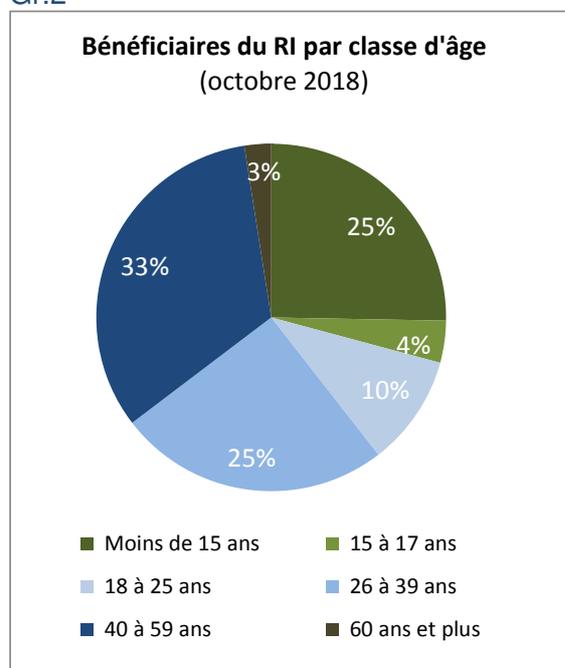
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente			
Mai 17	+ 1.6%		- 2.0%	Mai 18
Juin 17	+ 2.1%		- 3.0%	Juin 18
Juillet 17	+ 0.8%		- 2.2%	Juillet 18
Août 17	+ 0.3%		- 2.8%	Août 18
Septembre 17	+ 0.0%		- 2.8%	Septembre 18
Octobre 17	- 1.3%		- 2.4%	Octobre 18
Moyenne sur 6 derniers mois	+ 0.6%		- 2.5%	

**Les 16'552 dossiers d'octobre 2018 concernent 26'380 personnes.**

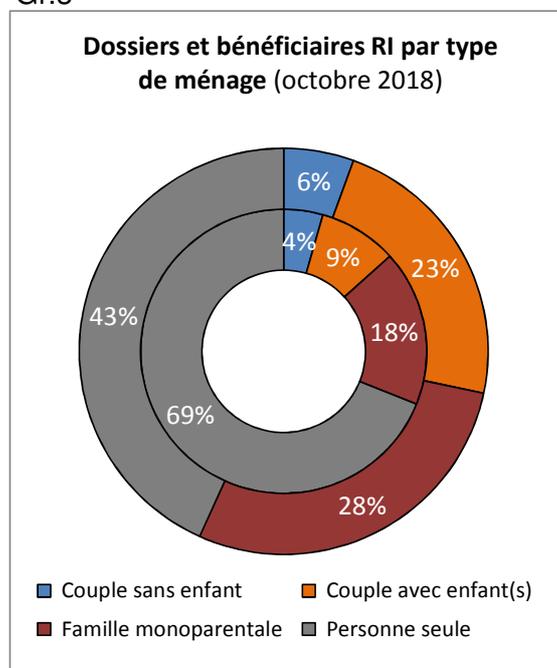
En octobre 2018, les mineurs représentent 29% des bénéficiaires de l'aide sociale, les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans 10%. Un quart des bénéficiaires est âgé de 26 à 39 ans et un tiers a entre 40 et 59 ans. Les bénéficiaires de 60 ans et plus représentent 3% du total [Gr.2].

Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personnes seules tendent à augmenter légèrement ; en octobre 2018, 69% des dossiers sont des dossiers de personnes seules [Gr.3]. Les familles monoparentales représentent 18% des dossiers RI et 28% des bénéficiaires (2'939 dossiers pour 7'503 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'471 dossiers pour 6'002 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 733 en octobre 2018. Par ailleurs, on relève qu'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Gr.2



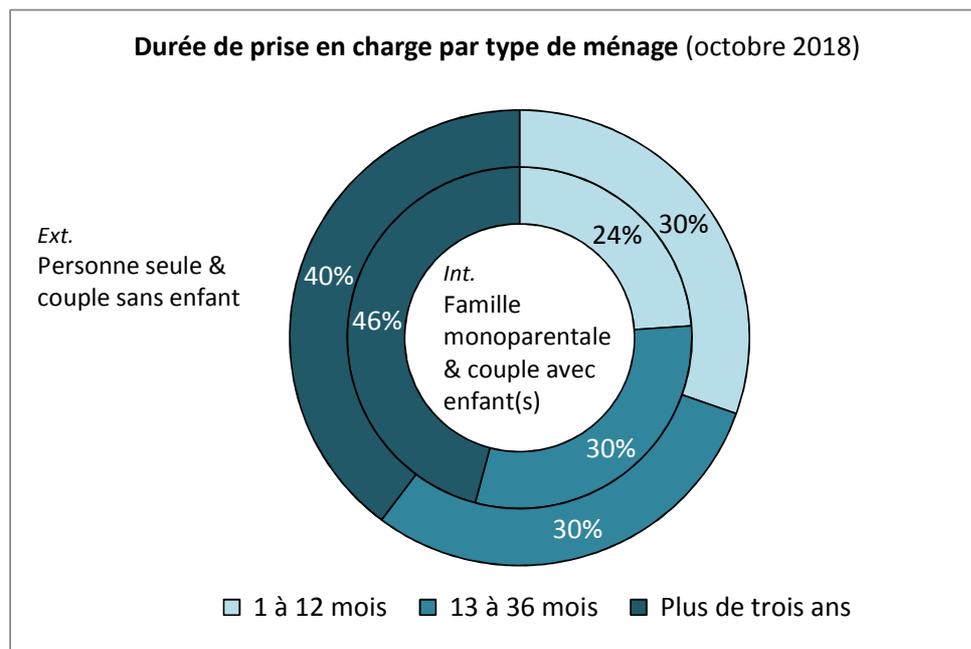
Gr.3



La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en octobre 2018, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En octobre 2018, 46% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 40% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

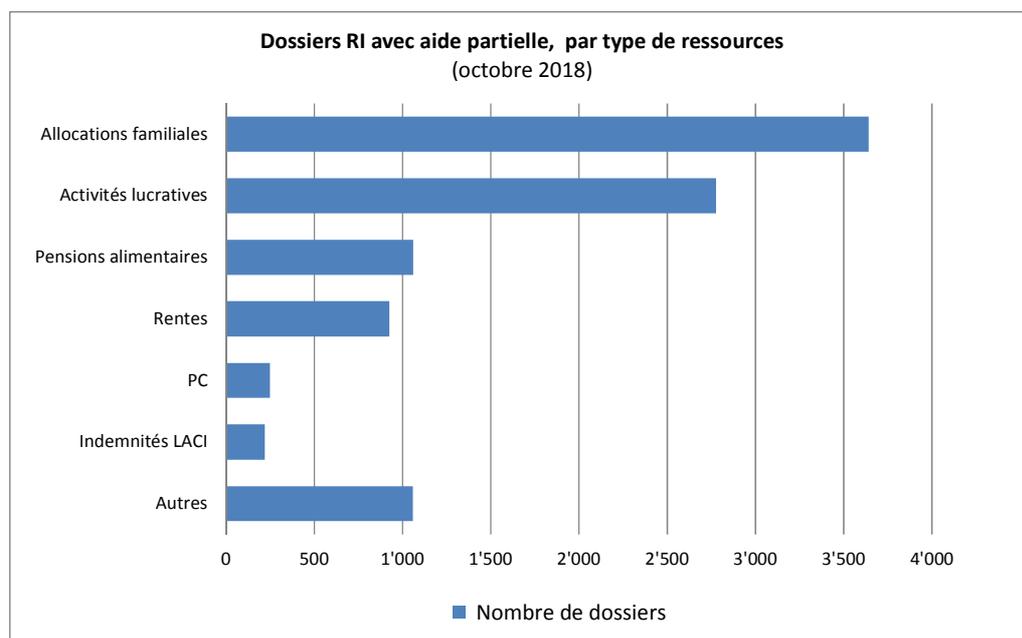
## 2) Couverture des besoins (octobre 2018)<sup>2</sup>

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage<sup>3</sup>.

En octobre 2018, 57,5% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources à plus de 7'000 dossiers. Pour ceux-ci, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

### Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement [Gr.6]. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autre ressource que le RI : 76% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles : 55% des ménages de couples sans enfant et 87% des ménages avec enfant(s) ont des aides partielles.

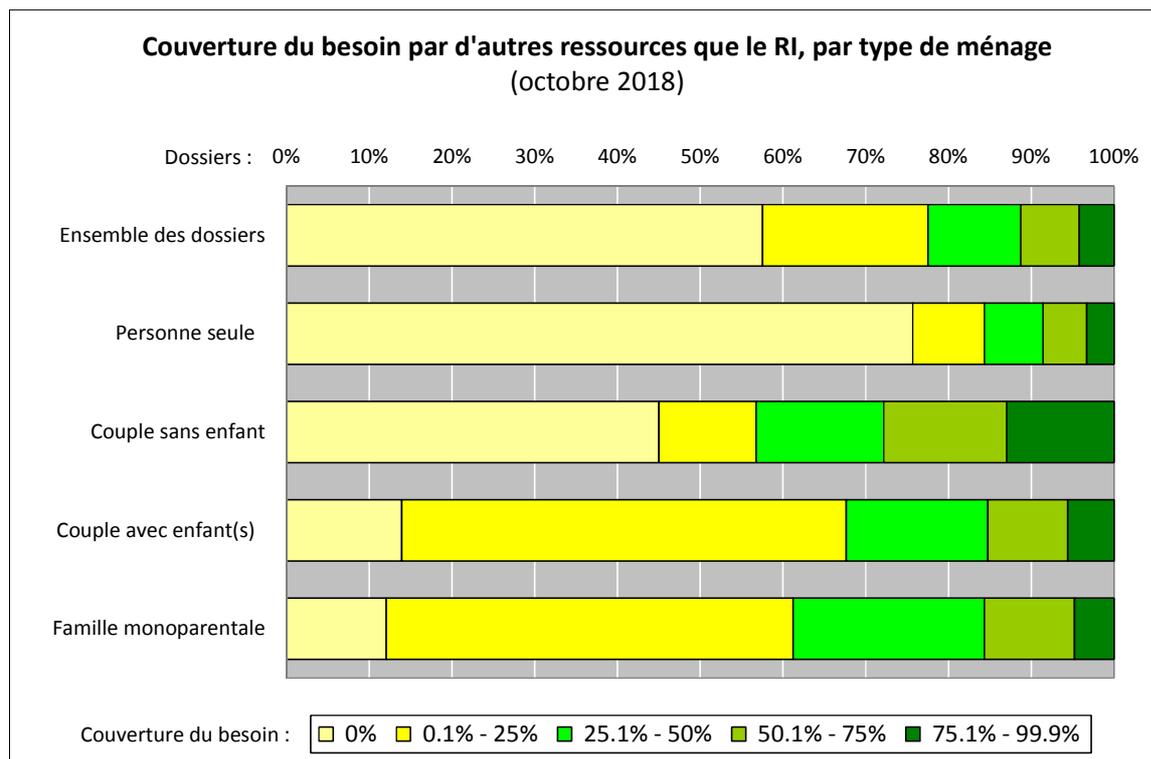
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'865 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont près de 700 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

<sup>2</sup> Source : DGCS.

<sup>3</sup> Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



**3) Activité lucrative (octobre 2018)<sup>4</sup>**

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide<sup>5</sup>.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En octobre 2018, les dossiers RI avec activité lucrative représentent 16,7% de l'ensemble des dossiers, soit près de 2'800 dossiers.

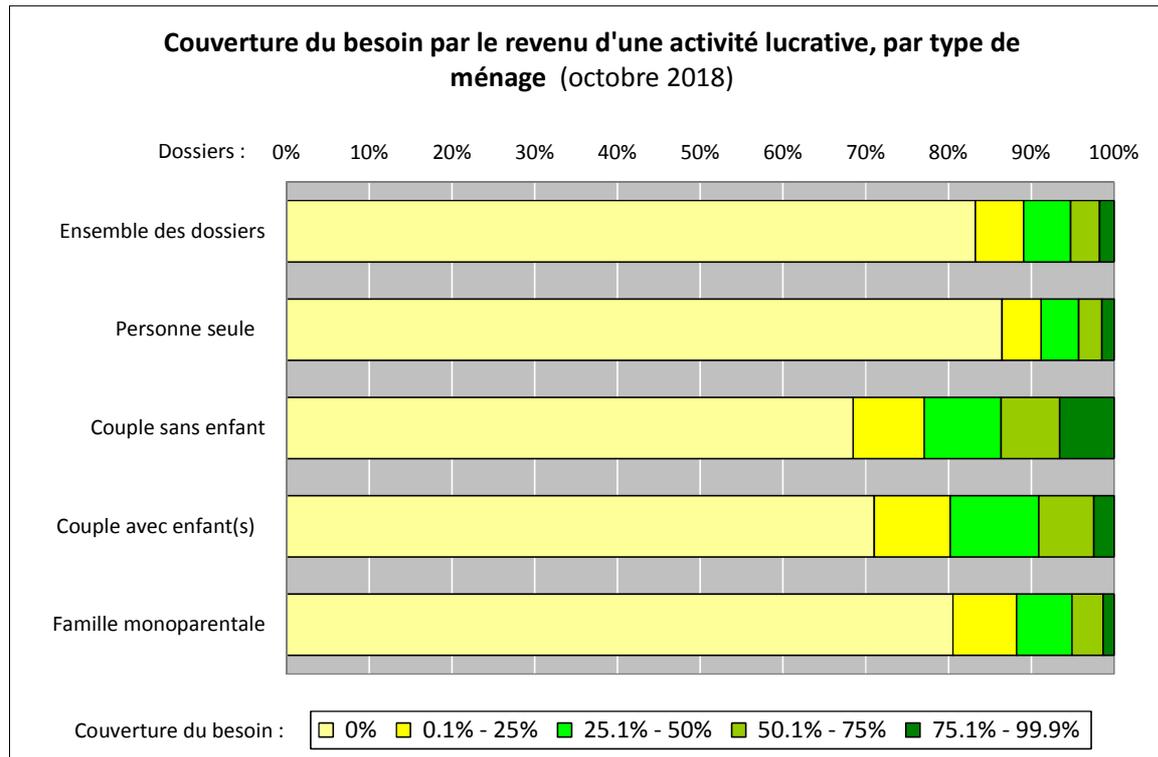
La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31,5%, 231 dossiers) et les couples avec enfant(s) (29,0%, 426 dossiers), que pour les familles monoparentales (19,5%, 572 dossiers) et les personnes seules (13,5%, 1'541 dossiers) [Gr.7].

Au RI, seuls 5,3% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.7% (289 dossiers en octobre 2018) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins. La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible, quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins, grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

<sup>4</sup> Source : DGCS.

<sup>5</sup> Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



4) Evolutions 2012-2018<sup>6</sup>

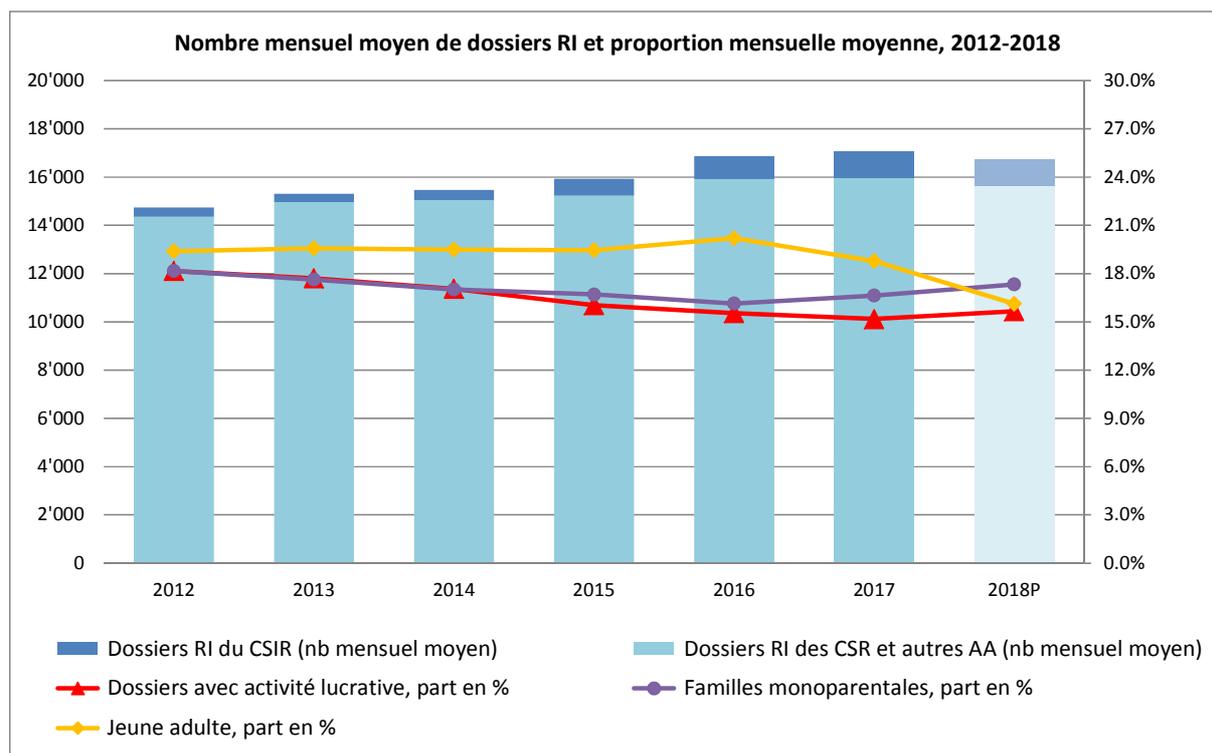
Le nombre mensuel moyen de dossiers RI<sup>7</sup> passe de 14'700 en 2012 à 17'060 en 2017, notamment sous l'influence de la croissance du nombre de dossiers gérés par le CSIR<sup>8</sup> en 2015 et 2016 ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers de personnes seules. En 2017, avec l'entrée en vigueur des mesures prises par la nouvelle LASV, le nombre de dossiers mensuel se stabilise puis baisse en 2018.

L'effet de la mise en application de ces mesures s'observe notamment sur la part que représentent les dossiers de jeunes adultes sur l'ensemble des dossiers. En 2016, les dossiers de jeunes adultes représentent 20% de l'ensemble des dossiers, en 2017 19% et en 2018 16% [Gr.8].

La part des dossiers avec activité lucrative continue de diminuer en 2017, les dossiers avec activité lucrative représentent 16% de l'ensemble des dossiers RI en moyenne mensuelle. La diminution au cours du temps de la part des dossiers avec activité lucrative s'explique notamment par la mise en place des PC Familles qui ont permis aux familles avec activité lucrative de s'affranchir du RI.

Quant aux ménages monoparentaux, leur proportion reste sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7,5% de l'ensemble des ménages privés<sup>9</sup> contre 17,3% des ménages au RI en 2018.

Gr.8



<sup>6</sup> Source : données 2012-2018 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

<sup>7</sup> 2012 à 2017 : valeurs sur 12 mois ; 2018 : valeurs de janvier à octobre.

<sup>8</sup> En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois ; en 2018, la moyenne est à 1'100.

<sup>9</sup> Source : OFS, Relevé structurel 2016.

# Revenu d'insertion (RI), Vaud, octobre 2018



Statistique Vaud

Département des finances  
et des relations extérieures

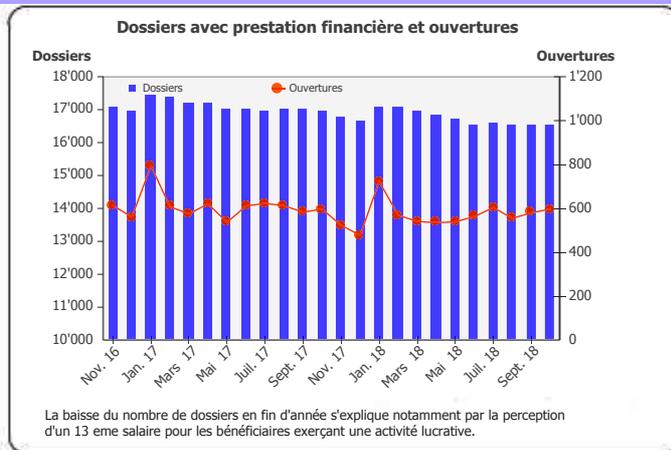
Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'552	0.1%	-2.4%
Ouverture de dossiers (2)	597	2.9%	0.0%
Fermetures de dossiers, juin 2018 (3)	570	-12.6%	-8.1%
Ensemble des bénéficiaires (4)	26'380	0.1%	-0.7%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'756	0.1%	-2.1%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	2'735	-0.5%	-5.4%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'506	6.7%	-3.7%

## Dossiers avec prestation financière

Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	9'557	58%
Avec ressources (7)	6'995	42%
revenus d'activité	2'761	17%
revenus liés à une mesure d'insertion	7	0%
prestations LACI	221	1%
rentes et autres prestations sociales	4'495	27%
pensions alimentaires	1'053	6%
autres ressources	382	2%

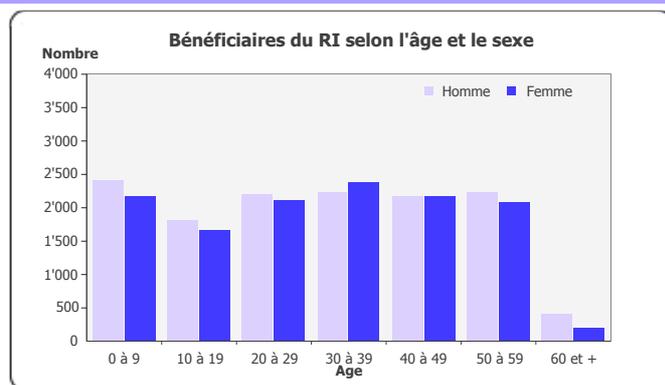
  

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'409	69%
Couple sans enfant	733	4%
Couple avec enfants mineurs	1'463	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'923	18%
Famille avec adultes à charge	24	0%



## Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'552	63%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'204	8%
Mineurs à charge	7'600	29%
Majeurs à charge	24	0%



## Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP			
	avec ou sans prestation financière	avec mesure d'insertion professionnelle (9)						
<b>Total</b>	<b>18'756</b>	<b>100%</b>	<b>2'605</b>	<b>100%</b>	<b>2'735</b>	<b>100%</b>	<b>764</b>	<b>100%</b>
<b>Sexe</b>								
Homme	9'524	51%	1'380	53%	1'708	62%	455	60%
Femme	9'232	49%	1'225	47%	1'027	38%	309	40%
<b>Age</b>								
Moins de 18 ans	106	1%	0	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	2'691	14%	874	34%	207	8%	61	8%
26 à 29 ans	2'017	11%	365	14%	259	9%	77	10%
30 à 39 ans	4'609	25%	643	25%	732	27%	211	28%
40 à 49 ans	4'358	23%	450	17%	745	27%	206	27%
50 à 59 ans	4'325	23%	262	10%	741	27%	203	27%
60 à 64 ans	518	3%	8	0%	51	2%	6	1%
65 ans et plus	132	1%	3	0%	0	0%	0	0%
<b>Nationalité</b>								
Suisse	9'073	48%	889	34%	1'419	52%	455	60%
UE 27	3'154	17%	281	11%	526	19%	139	18%
Autre Europe	1'685	9%	144	6%	166	6%	43	6%
Reste du monde	4'844	26%	1'291	50%	624	23%	127	17%
<b>Formation déclarée</b>								
Scolarité obligatoire	7'767	41%	999	38%	1'087	40%	273	36%
Formation professionnelle	5'066	27%	411	16%	1'023	37%	326	43%
Maturité	789	4%	69	3%	157	6%	35	5%
Ecole prof. sup., haute école	1'582	8%	114	4%	462	17%	127	17%
Non classable/Inconnu	3'552	19%	1'012	39%	6	0%	3	0%

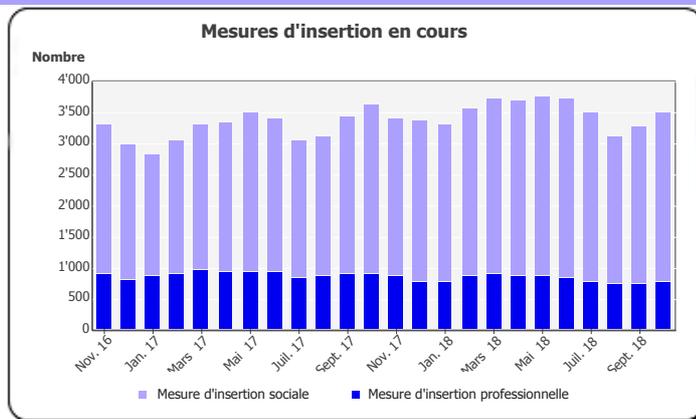
## Mesures d'insertion professionnelle et sociale

### Mesures d'insertion professionnelle 775

Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	11%
Prestation de formation (10)	52%
Emploi d'insertion	35%
Inconnu	0%

### Mesures d'insertion sociale 2'732

Formation (11)	53%
Restauration du lien social	9%
Préservation de la situation économique	2%
Individualisée (12)	37%

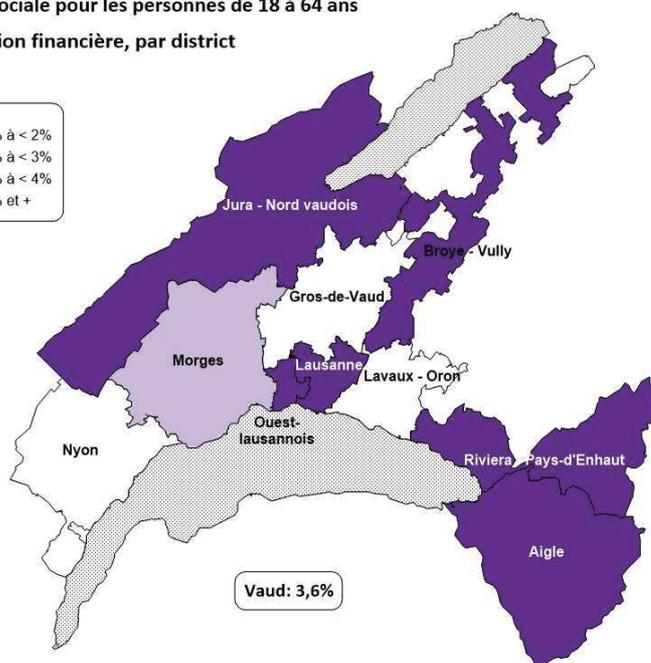
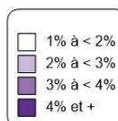


## Fermeture de dossiers, juin 2018

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	163	-9%
dont prise ou reprise d'emploi,		
changement taux d'activité	151	-6%
Obtention autres prestations sociales	146	-19%
dont indemnité LACI	24	20%
prestations complémentaires AVS/AI	27	-18%

## Taux d'aide sociale (13)

Taux d'aide sociale pour les personnes de 18 à 64 ans avec prestation financière, par district



Villes (14)	Oct. 17	Oct. 18
Aigle	6.3%	6.4%
Lausanne	6.1%	5.7%
Prilly	6.2%	5.7%
Pully	1.8%	1.8%
Renens	5.4%	5.0%
Lutry	1.0%	1.0%
Ecublens	2.8%	2.7%
Morges	3.4%	3.1%
Gland	1.9%	1.8%
Nyon	2.3%	2.2%
Montreux	6.3%	6.4%
La Tour-de-Peilz	4.7%	4.6%
Vevey	6.9%	6.6%
Yverdon-les-Bains	6.3%	6.2%
Districts		
Aigle	4.9%	5.0%
Broye-Vully	4.6%	4.7%
Gros-de-Vaud	1.6%	1.5%
Jura-Nord vaudois	4.4%	4.3%
Lausanne	5.5%	5.1%
Lavaux-Oron	1.9%	1.9%
Morges	2.1%	2.0%
Nyon	1.5%	1.4%
Ouest lausannois	4.3%	4.0%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.9%	4.8%
<b>Vaud</b>	<b>3.8%</b>	<b>3.6%</b>

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

**Annexe 2**

<b>oct.2018</b>		<b>Tous les dossiers payés</b>	<b>Durée d'aide : 6 mois et moins</b>	<b>Durée d'aide : 7 à 12 mois</b>	<b>Durée d'aide : 13 à 18 mois</b>	<b>Durée d'aide : 19 à 24 mois</b>	<b>Durée d'aide : 2 à 3 ans</b>	<b>Durée d'aide : 3 à 4 ans</b>	<b>Durée d'aide : Plus de 4 ans</b>							
<b>Tous ménages</b>																
<b>couverture du besoin</b>		n = 16 550	n = 2 885	n = 1 860	n = 1 584	n = 1 384	n = 1 990	n = 1 804	n = 5 043							
0%	9 522	57.5%	1 647	57.1%	1 127	60.6%	916	57.8%	820	59.2%	1 150	57.8%	1 014	56.2%	2 848	56.5%
0.1%-25%	3 310	20.0%	387	13.4%	295	15.9%	298	18.8%	267	19.3%	433	21.8%	452	25.1%	1 178	23.4%
25.1%-50%	1 853	11.2%	371	12.9%	174	9.4%	180	11.4%	153	11.1%	231	11.6%	192	10.6%	552	10.9%
50.1%-75%	1 173	7.1%	284	9.8%	157	8.4%	118	7.4%	95	6.9%	128	6.4%	87	4.8%	304	6.0%
75.1%-100%	692	4.2%	196	6.8%	107	5.8%	72	4.5%	49	3.5%	48	2.4%	59	3.3%	161	3.2%
<b>Personne seule</b>																
<b>couverture du besoin</b>		n = 11 407	n = 2 152	n = 1 318	n = 1 103	n = 963	n = 1 351	n = 1 199	n = 3 321							
0%	8 633	75.7%	1 438	66.8%	994	75.4%	822	74.5%	748	77.7%	1 044	77.3%	935	78.0%	2 652	79.9%
0.1%-25%	989	8.7%	205	9.5%	113	8.6%	113	10.2%	79	8.2%	110	8.1%	112	9.3%	257	7.7%
25.1%-50%	808	7.1%	227	10.5%	79	6.0%	77	7.0%	67	7.0%	105	7.8%	78	6.5%	175	5.3%
50.1%-75%	602	5.3%	170	7.9%	80	6.1%	59	5.3%	47	4.9%	64	4.7%	41	3.4%	141	4.2%
75.1%-100%	375	3.3%	112	5.2%	52	3.9%	32	2.9%	22	2.3%	28	2.1%	33	2.8%	96	2.9%
<b>Couple sans enfant</b>																
<b>couverture du besoin</b>		n = 733	n = 134	n = 88	n = 69	n = 56	n = 81	n = 75	n = 230							
0%	330	45.0%	37	27.6%	32	36.4%	34	49.3%	30	53.6%	47	58.0%	37	49.3%	113	49.1%
0.1%-25%	86	11.7%	18	13.4%	13	14.8%	6	8.7%	6	10.7%	9	11.1%	7	9.3%	27	11.7%
25.1%-50%	113	15.4%	22	16.4%	14	15.9%	11	15.9%	6	10.7%	9	11.1%	13	17.3%	38	16.5%
50.1%-75%	109	14.9%	28	20.9%	15	17.0%	10	14.5%	5	8.9%	9	11.1%	11	14.7%	31	13.5%
75.1%-100%	95	13.0%	29	21.6%	14	15.9%	8	11.6%	9	16.1%	7	8.6%	7	9.3%	21	9.1%
<b>Couple avec enfant(s)</b>																
<b>couverture du besoin</b>		n = 1 471	n = 198	n = 157	n = 129	n = 126	n = 214	n = 205	n = 442							
0%	205	13.9%	72	36.4%	46	29.3%	26	20.2%	18	14.3%	22	10.3%	8	3.9%	13	2.9%
0.1%-25%	790	53.7%	39	19.7%	57	36.3%	58	45.0%	70	55.6%	132	61.7%	143	69.8%	291	65.8%
25.1%-50%	252	17.1%	30	15.2%	20	12.7%	25	19.4%	19	15.1%	34	15.9%	39	19.0%	85	19.2%
50.1%-75%	142	9.7%	31	15.7%	19	12.1%	12	9.3%	13	10.3%	20	9.3%	10	4.9%	37	8.4%
75.1%-100%	82	5.6%	26	13.1%	15	9.6%	8	6.2%	6	4.8%	6	2.8%	5	2.4%	16	3.6%
<b>Fam. monoparentale</b>																
<b>couverture du besoin</b>		n = 2 939	n = 401	n = 297	n = 283	n = 239	n = 344	n = 325	n = 1 050							
0%	354	12.0%	100	24.9%	55	18.5%	34	12.0%	24	10.0%	37	10.8%	34	10.5%	70	6.7%
0.1%-25%	1 445	49.2%	125	31.2%	112	37.7%	121	42.8%	112	46.9%	182	52.9%	190	58.5%	603	57.4%
25.1%-50%	680	23.1%	92	22.9%	61	20.5%	67	23.7%	61	25.5%	83	24.1%	62	19.1%	254	24.2%
50.1%-75%	320	10.9%	55	13.7%	43	14.5%	37	13.1%	30	12.6%	35	10.2%	25	7.7%	95	9.0%
75.1%-100%	140	4.8%	29	7.2%	26	8.8%	24	8.5%	12	5.0%	7	2.0%	14	4.3%	28	2.7%
<b>Tous ménages</b>																
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 16 550	n = 2 885	n = 1 860	n = 1 584	n = 1 384	n = 1 990	n = 1 804	n = 5 043							
0%	13 780	83.3%	2 292	79.4%	1 513	81.3%	1 291	81.5%	1 159	83.7%	1 668	83.8%	1 510	83.7%	4 347	86.2%
0.1%-25%	961	5.8%	171	5.9%	118	6.3%	93	5.9%	68	4.9%	115	5.8%	116	6.4%	280	5.6%
25.1%-50%	939	5.7%	211	7.3%	97	5.2%	104	6.6%	78	5.6%	117	5.9%	103	5.7%	229	4.5%
50.1%-75%	581	3.5%	134	4.6%	89	4.8%	65	4.1%	58	4.2%	64	3.2%	48	2.7%	123	2.4%
75.1%-100%	289	1.7%	77	2.7%	43	2.3%	31	2.0%	21	1.5%	26	1.3%	27	1.5%	64	1.3%
<b>Personne seule</b>																
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 11 407	n = 2 152	n = 1 318	n = 1 103	n = 963	n = 1 351	n = 1 199	n = 3 321							
0%	9 866	86.5%	1 788	83.1%	1 133	86.0%	936	84.9%	838	87.0%	1 171	86.7%	1 039	86.7%	2 961	89.2%
0.1%-25%	537	4.7%	112	5.2%	64	4.9%	59	5.3%	39	4.0%	55	4.1%	59	4.9%	149	4.5%
25.1%-50%	517	4.5%	130	6.0%	51	3.9%	56	5.1%	47	4.9%	69	5.1%	57	4.8%	107	3.2%
50.1%-75%	320	2.8%	81	3.8%	49	3.7%	35	3.2%	29	3.0%	37	2.7%	26	2.2%	63	1.9%
75.1%-100%	167	1.5%	41	1.9%	21	1.6%	17	1.5%	10	1.0%	19	1.4%	18	1.5%	41	1.2%
<b>Couple sans enfant</b>																
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 733	n = 134	n = 88	n = 69	n = 56	n = 81	n = 75	n = 230							
0%	502	68.5%	75	56.0%	50	56.8%	51	73.9%	44	78.6%	59	72.8%	54	72.0%	169	73.5%
0.1%-25%	63	8.6%	17	12.7%	15	17.0%	2	2.9%	2	3.6%	6	7.4%	7	9.3%	14	6.1%
25.1%-50%	68	9.3%	15	11.2%	6	6.8%	6	8.7%	4	7.1%	7	8.6%	7	9.3%	23	10.0%
50.1%-75%	52	7.1%	12	9.0%	7	8.0%	7	10.1%	2	3.6%	6	7.4%	4	5.3%	14	6.1%
75.1%-100%	48	6.5%	15	11.2%	10	11.4%	3	4.3%	4	7.1%	3	3.7%	3	4.0%	10	4.3%
<b>Couple avec enfant(s)</b>																
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 1 471	n = 198	n = 157	n = 129	n = 126	n = 214	n = 205	n = 442							
0%	1 045	71.0%	121	61.1%	101	64.3%	93	72.1%	91	72.2%	157	73.4%	149	72.7%	333	75.3%
0.1%-25%	135	9.2%	19	9.6%	16	10.2%	8	6.2%	11	8.7%	18	8.4%	19	14.1%	34	7.7%
25.1%-50%	157	10.7%	26	13.1%	16	10.2%	15	11.6%	11	8.7%	23	10.7%	29	9.3%	47	10.6%
50.1%-75%	98	6.7%	20	10.1%	16	10.2%	9	7.0%	11	8.7%	13	6.1%	8	3.9%	21	4.8%
75.1%-100%	36	2.4%	12	6.1%	8	5.1%	4	3.1%	2	1.6%	3	1.4%	0	0.0%	7	1.6%
<b>Fam. monoparentale</b>																
<b>couverture du besoin par salaire</b>		n = 2 939	n = 401	n = 297	n = 283	n = 239	n = 344	n = 325	n = 1 050							
0%	2 367	80.5%	308	76.8%	229	77.1%	211	74.6%	186	77.8%	281	81.7%	268	82.5%	884	84.2%
0.1%-25%	226	7.7%	23	5.7%	23	7.7%	24	8.5%	16	6.7%	36	10.5%	21	6.5%	83	7.9%
25.1%-50%	197	6.7%	40	10.0%	24	8.1%	27	9.5%	16	6.7%	18	5.2%	20	6.2%	52	5.0%
50.1%-75%	111	3.8%	21	5.2%	17	5.7%	14	4.9%	16	6.7%	8	2.3%	10	3.1%	25	2.4%
75.1%-100%	38	1.3%	9	2.2%	4	1.3%	7	2.5%	5	2.1%	1	0.3%	6	1.8%	6	0.6%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage